

Règlement du concours « jeunes talents » de Bande dessinée Organisé dans le cadre du Salon de la BD 2017

Article 1 – Objet

Dans le cadre du Salon de la BD, l'association *La Neuvième BD* et la ville de Verneuil-sur-Seine organisent un concours de jeunes talents de la BD ouvert à tous de « 7 à 77 ans ».

Article 2 – Candidatures

Les œuvres devront être composées d'une ou 2 planches de bande dessinée et être présentées en format A3 (29,7 x 42) au maximum et présenter une histoire complète.

Le concours impliquera 3 catégories : -12 ans, 12-15 ans et + de 15 ans/adultes.

Chaque candidat ne pourra proposer qu'une seule et unique réalisation.

Les candidats pourront travailler sur le support souple de leur choix. Toute planche hors support souple et/ou hors format sera éliminée. Les travaux proposés devront être des originaux jamais publiés.

Article 3 – Réception des candidatures

Les envois ou dépôts devront parvenir à Ville de Verneuil-sur-Seine, Direction de la culture et de la communication, 6 boulevard André-Malraux, BP 10, 78480 Verneuil-sur-Seine au plus tard le vendredi 3 novembre 2017 à 17h délai de rigueur. Aucun envoi parvenu après cette date ne sera pris en considération.

Les planches devront être accompagnées d'un feuillet séparé comportant le nom, l'adresse, l'âge, le téléphone, l'adresse courriel, et, pour les candidats mineurs, d'une autorisation du responsable légal.

Article 4 – Jury

Le Jury sera composé du Maire-adjoint en charge de la culture, de la responsable de la médiathèque ou son représentant, du Président de l'association *La Neuvième BD* ou son représentant, d'un membre de la librairie du Salon, de 2 auteurs présents au Salon de la BD 2017 et du lauréat du concours 2016 dans la catégorie + de 15 ans. Le jury étudiera les planches proposées entre le lundi 6 et le samedi 11 novembre 2017.

Article 5 – Prix et remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 18 novembre 2017. Tous les candidats sont conviés à cette cérémonie.

Le lauréat par catégorie sera prévenu en amont par le jury soit par courriel, soit par téléphone, soit par courrier postal entre le lundi 13 et le vendredi 17 novembre 2017. Les prix seront attribués par la Ville, l'association *La Neuvième BD* et la librairie du Salon.

Le lauréat de chaque catégorie recevra les prix suivants :

- la dernière publication dédicacée du parrain du salon, Thierry Boulanger,
- un article dans la presse locale,
- un bon d'achat d'une valeur de 50 euros dans un magasin spécialisé,
- 2 BD dédicacées.

Par ailleurs, le lauréat de la catégorie des + de 15 ans disposera d'un stand, le dimanche, lors du Salon de la BD 2017 où il pourra présenter et exposer ses différents travaux aux côtés du lauréat de la même catégorie de l'année 2016.

Les lauréats des catégories « -12 ans » et « 12-15 ans » se verront proposer également une permanence sur le stand le dimanche de 16h à 18h, pour présenter leur travail.

Dans le cas où un participant se retrouve seul dans sa catégorie, il ne peut donc y avoir de lauréat. Le participant se verra remettre toutefois par le jury une BD dédicacée du parrain du salon.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions spéciales, en fonction des techniques employées si la qualité des travaux présentés le justifie.

Article 6 – Utilisation des œuvres

Les participants acceptent que leurs planches soient :

- exposées gracieusement sur les sites Internet de la Ville de Verneuil-sur-Seine et de *La Neuvième BD*, à la Médiathèque municipale,
- publiées dans le journal de Verneuil-sur-Seine et dans la presse locale si elle souhaite reprendre les communiqués de presse ou dans le cadre de toute manifestation auxquelles participerait l'association *La Neuvième BD*.

Une sélection des meilleurs travaux sera présentée à la Médiathèque municipale. Les planches seront restituées à l'issue du concours.

Article 7 – Communication

Les participants acceptent d'être pris en photo et en vidéo à l'usage exclusif de la Ville de Verneuil sur Seine et de *La Neuvième BD*, dans le cadre de la promotion de la manifestation pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Article 8 – Reprise des œuvres

Les candidats pourront récupérer leurs planches à la Médiathèque municipale à compter du vendredi 1^{er} décembre 2017.

Article 9 – CNIL

Conformément aux recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), les données personnelles demandées lors de l'enregistrement des dépôts des œuvres ne sont recueillies et traitées que pour l'usage correspondant aux missions de la collectivité responsable du concours. Elles ne font l'objet d'aucun autre traitement ni d'aucune communication à des tiers. Conformément aux termes de la loi du 6 janvier 1978, les personnes participant au concours disposent du droit de communication, de rectification et d'opposition des données personnelles qui les concernent. Ce droit peut être exercé par un simple courrier postal adressé à la ville de Verneuil-sur-Seine.

Article 10 – Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux créations.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

La participation au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Règlement soumis au vote du Conseil municipal du 30 juin 2017